

24/05/2016

SB/AD/345/2014

CGPI – ORPI

23, Avenue de la Libération

74300 CLUSES

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions prévues au Code de la route et notamment aux articles R.325-47 à R.325-52 que vous trouverez ci après. Je vous prie de bien vouloir adresser votre requête auprès de la Gendarmerie de SCIONZIER.

Vous trouverez en pièce jointe un modèle de demande d'enlèvement de véhicule qui pourra vous servir. N'oubliez pas de joindre un prêt-à-recommander avec accusé de réception pour la mise en demeure auprès du propriétaire.

[Article R325-47](#) Le maître des lieux publics ou privés où ne s'applique pas le code de la route qui veut faire procéder à l'enlèvement d'un véhicule laissé sans droit dans ces lieux en adresse la demande à l'officier de police judiciaire territorialement compétent.

[Article R325-48](#) Lorsque le maître des lieux connaît l'identité et l'adresse du propriétaire du véhicule, il joint à sa requête la justification qu'il l'a mis en demeure, avec demande d'avis de réception, d'avoir à retirer son véhicule dans un délai de huit jours à compter de la date de réception.

L'officier de police judiciaire vérifie, avant de prescrire la mise en fourrière, l'identité du propriétaire du véhicule.

[Article R325-49](#) Lorsque le maître des lieux ignore l'identité et l'adresse du propriétaire du véhicule, il joint à sa requête une demande d'identification. Si les recherches menées par l'officier de police judiciaire, de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, territorialement compétent, permettent d'obtenir ces renseignements, l'officier de police judiciaire procède à l'expédition de la mise en demeure prévue à l'[article R. 325-48](#). Les frais d'expédition sont à la charge du requérant.

[Article R325-50](#) Dans tous les cas où le propriétaire a pu être identifié, l'officier de police judiciaire, après avoir prescrit la mise en fourrière, lui notifie cette mesure dans les conditions prévues à l'[article R. 325-32](#).

[Article R325-51](#) Lorsque le propriétaire n'a pu être identifié, l'officier de police judiciaire prescrit la mise en fourrière après avoir vérifié que le véhicule n'a pas été signalé comme ayant été volé.

[Article R325-52](#) En ce qui concerne les véhicules abandonnés dans les forêts soumises au régime forestier, les ingénieurs et agents assermentés de l'office national des forêts peuvent demander, concurremment avec le maître des lieux ou en son nom, la mise en fourrière de ces véhicules, conformément à la procédure prévue aux articles R. 325-47 à R. 325-51.

Veillez agréer Madame, Monsieur l'expression de mes sincères salutations.

Serge BOCQUET

Responsable du service de la Police Municipale

Demande d'enlèvement de véhicule (lieux non ouverts à la circulation publique)

Demande n°

DEMANDE D'ENLÈVEMENT DE VÉHICULE

Domaine privé

(lieux non ouverts à la circulation publique)

CADRE RÉSERVÉ AU(X) MAÎTRE(S) DES LIEUX

Date : Heure :
Nous, (Nom, Prénom ou dénomination) :
Adresse ou siège social :
Maître(s) des lieux :

Publics ou Privés non ouverts à la circulation publique où ne s'applique pas le Code de la route, agissant conformément aux dispositions de l'article L. 325-12 du Code de la route, demandons l'enlèvement du véhicule indiqué ci-dessous, laissé sans droit. À cet effet, joignons le récépissé d'accusé de réception de la mise en demeure de retirer son véhicule sous 8 jours à compter de sa réception (ou demandons l'identification du propriétaire et l'expédition d'une mise en demeure de le retirer sous 8 jours à compter de la date de réception de celle-ci (frais d'expédition à notre charge conformément à l'article R. 325-49 du Code de la route. « Prêt-à-recommander suivi » joint à cette demande).

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU VÉHICULE ET AU(X) PROPRIÉTAIRE(S)

Marque :
Genre : Type :
Immatriculation : Couleur : État :
Lieu de stationnement :
Propriétaire supposé (Nom, Prénom) :
Adresse :

Observation(s) éventuelle(s) :

Cachet de l'organisme (autorité publique, syndic, bailleurs, ONF...)	Le maître des lieux ou son représentant (Nom, signature)
--	--

CADRE RÉSERVÉ À L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE TERRITORIALEMENT COMPÉTENT

POLICE NATIONALE GENDARMERIE NATIONALE

Date de saisie du dossier : Référence :
Dossier suivi par (Nom, grade, qualité) :

FVV : positif / négatif Si positif : (enlèvement immédiat)
FNA : le véhicule est non identifiable (enlèvement immédiat) ou le véhicule ressort au nom de :
domicilié.....
La mise en demeure a été envoyée au propriétaire par nos services (prêt-à-recommander fourni par le maître des lieux) le : Retour de l'A/R : Délai de retrait (8 jours) :
À l'issue de ce délai : le véhicule a été enlevé par le propriétaire ou le véhicule est toujours sur place 8 jours après. En conséquence la réquisition de mise en fourrière a été immédiatement rédigée en date du
Véhicule enlevé le :